

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS700

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2 BIS

I. – Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« Elles »

les mots :

« Ces boutiques ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.